## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## Direction des services techniques et de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-220913-1272

## ARRETE N° ARR/2022/ST/388

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nêcessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre l'installation d'une base vie de chantier place de la Lionderie, rue Louis Braille à Hem par SADE CGTH dans le cadre des travaux de réhabilitation de regards d'assainissement, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer ce secteur.

## ARRETONS

**ARTICLE 1**: À partir du 19 septembre 2022 et ce, jusqu'au 31 octobre 2022, le stationnement considéré comme gênant sera interdit place de la Lionderie, rue Louis Braille à Hem afin de permettre l'installation d'une base vie de chantier.

**ARTICLE 2**: À partir du 19 septembre 2022 et ce, jusqu'au 31 octobre 2022, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux et fera l'objet d'une déviation par un cheminement sécurisé.

<u>ARTICLE 3</u>: Les barrières type Heras délimitant les parties de la base vie, les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par la société SADE CGTH qui assurera la propreté des abords et la sécurité du chantier conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

<u>ARTICLE 5</u>: Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Métropole Européenne de Lille, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à la société SADE CGTH – 3 avenue Saint Pierre – 59118 WAMBRECHIES.

Fait à HEM, le

16 SEP. 2022

Pour Le Maire de Hem et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr